



À quoi sert le juge d'instruction ?

Question / réponse publié le **05/08/2024**, vu **186 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

À quoi sert le juge d'instruction ?

- Un juge d'instruction est désigné dans le cas d'affaires pénales graves ou complexes.
- Il est chargé de l'instruction des affaires et peut déléguer la réalisation de certains actes (perquisitions, saisies, auditions, etc.) à un officier de police judiciaire ou à un autre juge (on parle de commission rogatoire).
- Il est un magistrat du siège et rend des décisions de justice.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/268568-quoi-sert-le-juge-dinstruction>